



AUBERVILLIERS, le 4 mars 2011

JS/MB

Monsieur Pascal BEAUDET
Président du groupe communiste et
citoyen « Tous ensemble pour
Aubervilliers »

9, rue Marcel Carné

93300 AUBERVILLIERS

Monsieur le président,

Au regard du contenu de la tribune de votre groupe dans le magazine Auber mensuel de mars 2011, je tiens à vous apporter les précisions nécessaires quant au déroulement et à la forme du conseil municipal du 10 février dernier. Cette démarche n'est pas habituelle, mais la nature des propos m'y contraint.

Je me limiterai volontairement aux faits décrits, dans leurs rapports avec les pouvoirs de police du maire dans le déroulement des conseils municipaux.

Vous me reprochez d'avoir rejoint le conseil municipal avec une heure de retard, soit vers 20^h15, « *prétextant une interview à la radio* » et en soulignant sous la forme interrogative « *les médias sont-ils plus importants que les administrés ?* ».

Monsieur le président, vous devez savoir comme nos concitoyens qu'il s'agissait d'une émission de Radio Orient, média très écouté dans notre département, et surtout que le sujet sur lequel la station de radio voulait m'interroger était, je cite, « le désamour des citoyens à l'égard des élus locaux », à partir d'un sondage récent réalisé sur l'ensemble du pays.

Le choix du maire d'Aubervilliers, pour participer à un entretien de plus d'une heure avec la journaliste responsable de la rubrique politique de Radio Orient, constituait de mon point de vue un signe de considération pour la ville que, malgré le caractère impromptu de l'invitation, je me devais d'honorer.

Tous les échos postérieurs à l'émission n'ont fait que confirmer cette conviction. En aucun cas il ne s'agit d'une marque de mépris, ni à l'égard des élus du conseil municipal, ni à l'égard des habitants d'Aubervilliers, au contraire. Le maire est par définition et par les lois de la République le premier porte-parole de la ville dont il est élu.

Quoiqu'il en soit, les règles de fonctionnement du conseil municipal permettent au premier adjoint, en l'occurrence la première adjointe, de présider les travaux du conseil municipal en l'absence momentanée du maire, ce qui a été le cas, l'assemblée communale ayant engagé ses travaux à l'heure habituelle, soit à 19^h15. Cette situation, vous le savez, est survenue à plusieurs reprises dans les mandats précédents, sans qu'au nom du groupe que je présidais, je n'émette la moindre critique.

Dans la tribune, vous affirmez que le débat sur les orientations budgétaires est intervenu à 23^h30. Or, le **procès-verbal de la séance note 22^h40** et en présence de tous les conseillers municipaux présents au début de la séance.

Certes, un certain nombre d'habitants avait quitté la salle. Je rappelle que les conseils municipaux sont ouverts au public, je note d'ailleurs une présence nombreuse depuis mars 2008 et je m'en réjouis. Mais en aucun cas, l'ordre du jour d'un conseil municipal ne doit se calquer sur le taux de fréquentation du public. Les conseils municipaux sont d'abord des instances de débats et de décisions entre les élus qui ont reçu un mandat de la part des citoyens d'Aubervilliers à l'occasion d'élections municipales régulières.

La tribune de votre groupe évoque ensuite l'heure tardive d'examen du bilan du conseil municipal extraordinaire de novembre 2009 sur la sécurité. J'indique que le conseil municipal a achevé ses travaux à 0^h10, heure considérée comme très usuelle dans tous les conseils municipaux de France des villes équivalentes. Il suffit d'observer le déroulement des conseils municipaux des villes voisines pour s'en convaincre. Rien n'empêchait votre groupe d'émettre ses avis, ses critiques ou ses propositions concernant un bilan **que vous aviez demandé** et qui vous a été remis dans les délais réglementaires.

Par ailleurs, consacrer cinq heures par mois à une délibération collective ne me semble pas excessif pour un élu de la République. Le travail fourni à l'occasion d'un mandat est sans doute la forme la plus visible du respect de nos concitoyens.

La tribune de votre groupe évoque enfin le débat sur le SIRESCO (la restauration scolaire) en ironisant sur les idées contradictoires et parfois polémiques qui ont été échangées. Les excès de langage sont toujours regrettables, mais leur prévention ou restriction trop stricte stérilise souvent le débat.

Mes engagements « autogestionnaires » sont sans doute à l'origine de cette méfiance à l'égard d'une trop grande administration du débat citoyen. C'est ma conception de la liberté d'expression et du débat démocratique. J'espère qu'aucun conseiller municipal n'a eu à se plaindre d'une forme de censure de ma part depuis le début de la mandature.

En conclusion de votre tribune, il est évoqué que l'importance des questions inscrites à l'ordre du jour aurait mérité une autre organisation de la discussion. Je conviens bien volontiers qu'un déroulement de séance peut toujours être amélioré même si je sais que nous devons souvent nous soumettre à des contraintes imprévues.

Monsieur le président, je tenais à vous apporter ces précisions, d'autant que vous n'avez vous-même pas assisté à ce conseil municipal et reste à votre disposition pour recueillir toutes suggestions susceptibles d'améliorer notre réflexion commune.

Amicalement.



Jacques SALVATOR

Maire

Vice-président de Plaine commune